

# Le propriétaire et l'exploitant du «Méri-dien» s'écharpent au tribunal

La société propriétaire des murs de l'hôtel Méridien attaque l'exploitant du Méridien en justice sur la base d'arriérés impayés. Le Méridien réplique en menaçant de dissolution judiciaire.

NICOLAS KESZEI

Ambiance électrique hier au tribunal de commerce de Bruxelles entre Swiss Hotels Leasing Company (SHLC), le propriétaire des murs qui abritent l'hôtel Méridien, et Starman Bruxelles Hotel, l'exploitant de ce même hôtel, situé en face de la gare Centrale de Bruxelles.

Les thèses de chaque partie sont aussi simples que contradictoires. Sur la base d'une convention signée au début des années nonante entre les deux parties, SHLC exige aujourd'hui que le Méridien paye ses arriérés de loyers. La facture s'élève tout de même à près de 3 millions d'euros. De l'autre côté de la barre, l'exploitant de l'hôtel suspecte le propriétaire des murs de vouloir l'expulser afin de pouvoir revendre l'hôtel plus facilement. Ambiance.

Les échanges auxquels nous

avons assisté hier au tribunal de commerce de Bruxelles ont été initiés par SHLC. Dans le cadre de la réorganisation judiciaire accordée au Méridien le 26 février dernier, SHLC a été placé sur la liste des créanciers pour un euro symbolique. Dans le cadre d'un vote à venir sur l'homologation du plan de réorganisation, le propriétaire ne pourrait donc intervenir que pour un euro alors qu'il est le principal créancier du Méridien, a plaidé Axel Maeterlinck (Simont Braun), le conseil de SHLC.

## Une créance moins symbolique

C'est pour rétablir une certaine forme d'équilibre que SHLC a introduit cette action contre le Méridien. «Le Méridien veut empêcher SHLC de voter le plan de réorganisation. C'est pour cette raison que nous voulons que la créance soit estimée à 2,9 millions d'euros», a plaidé le conseil de SHLC.

En réalité, les problèmes entre les deux groupes remontent à plusieurs années. Starman, l'exploitant du Méridien, est lié par convention à SHLC.

En échange de l'exploitation, le Méridien devait verser une rede-

vance mensuelle (environ 273.000 euros par mois, variable). À la suite de problèmes financiers, le Méridien a voulu revoir à la baisse la redevance. Un accord temporaire à cet égard a été trouvé en attendant une convention définitive. Qui n'est jamais arrivée.

## Pas de médiation

Aujourd'hui, SHLC dit être en droit de réclamer la totalité des arriérés, soit près de 3 millions. Du côté du Méridien, défendu par Alain Zenner et Nicolas Vanderstappen (Freshfields), on prétend que l'accord temporaire reste valable et on explique que les redevances dues (22.000 euros par mois au lieu de 273.000) ont été payées.

Pour eux, la position de SHLC ne vise qu'à pousser le Méridien hors de ses murs et donc à l'inciter à faire aveu de faillite. 140 personnes travaillent dans l'hôtel. Face au blocage, la présidente du tribunal a proposé une médiation, ce qui a été refusé par SHLC. En réponse à ce refus, Alain Zenner a rétorqué que le Méridien allait attaquer SHLC en dissolution judiciaire. À suivre.

d'Echo,  
jeudi 6  
mars